

Alors que les personnels se mobilisent massivement pour exiger une autre orientation budgétaire incluant notamment des augmentations de salaire dans l'Éducation nationale, le ministère répond depuis des mois par des mesures techniques liées aux promotions de carrière...

Ainsi, parmi les mesures annoncées il y a quelques mois, on note la **volonté d'augmenter le contingent des promu-es à la Hors classe** pour atteindre, en 2025, les 23 % des promouvables ! En soit cette mesure est plutôt une bonne chose mais, dans les faits, elle est très discutable car elle n'augmente pas la masse salariale globale des professeur-es d'école : 20157 promu-es en 2023, 19175 en 2024 et 18283 en 2025.

OU QUAND LES TAUX DE PROMOTION PEUVENT DONNER UN EFFET TROMPEUR

Et c'est là où il y a arrangement avec cette volonté d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Pour comprendre où est la manip, il faut savoir que le ministère anticipe l'évolution des contingents de promouvables sur plusieurs années et donc parvient à budgéter en avance l'ensemble de ces promotions. Et comme le contingent pour la HC baisse sous l'effet conjugué de l'évolution dans la carrière, de la baisse du nombre de postes aux concours et du recours massif aux contractuel-es, il y a donc moins de promu-es d'année en année.

Dans les faits, le taux de promu-es ne baisse pas, mais c'est le nombre net de promu-es qui lui baisse et réduit le coût de promotions (et donc de masse salariale) pour l'État.

Face à ce jeu de bonneteau salarial, la CGT Educ'action réaffirme sa revendication d'alignement et de rattrapage de la valeur du point d'indice sur l'inflation (l'échelle mobile), d'une grille unique et renouvelée permettant à tou-ttes de finir à l'indice terminal du dernier échelon de l'actuelle Classe exceptionnelle pour une carrière complète (37 ans). Tout le reste n'est que poudre aux yeux...